

République Française
Commune de Domloup,
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron
Conseil municipal
Séance du lundi 21 Mars 2011
Compte Rendu

Le lundi vingt et un mars deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. André LELIÈVRE, Jacky LECHABLE, Gilbert ALLO, Anne-Marie ECHELARD, Gérard AUBRÉE, Pierre AUBRÉE, Sébastien CHANCEREL, Catherine LAINÉ, Michel GAUTHIER, Armelle AOUN, Katell BEUCHER-LE GUELLEC, Jean-François BOTHAMY, Goulven DONNIOU, Sylviane GUILLOT, Laurent PIROT, Maryse PLANCHET-GUILLEMOT, Daniel PRODHOMME, Isabelle PROTET, Pierre THORIGNÉ

Absents excusés : Jean-Marc DESHOMMES (pouvoir à André LELIEVRE), Bénédicte LEFEBVRE (pouvoir à Gilbert ALLO), Viviane LEMETAYER

Madame Catherine LAINE est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jacky LECHABLE préside la séance à l'occasion du vote des comptes administratifs 2010.

2011: 21/03-01. Approbation des Comptes Administratifs 2010 / Comptes de Gestion 2010 - Budget Général -

Monsieur Le Maire présente le compte administratif du Budget Général pour l'année 2010.

Les documents de présentation du compte administratif 2010 du Budget Général ont été joints à la convocation de conseil municipal.

Les résultats d'exécution seront repris à l'occasion du vote du budget primitif 2011.

Le compte administratif 2010 de Monsieur Le Maire étant concordant avec le compte de gestion de la trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Le Maire ne prend part au vote), le conseil municipal :

-après avoir constaté la concordance du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 du Budget Général, approuve ces deux documents qui sont annexés à la présente délibération

2011: 21/03-02. Approbation des Comptes Administratifs 2010 / Comptes de Gestion 2010 - Budget Annexe Assainissement-

Monsieur Pierre AUBREE présente le compte administratif du Budget Annexe Assainissement pour l'année 2010.

Les documents de présentation du compte administratif 2010 du Budget Annexe Assainissement ont été joints à la convocation de conseil municipal.

Les résultats d'exécution seront repris à l'occasion du vote du budget primitif 2011.

Le compte administratif 2010 de Monsieur Le Maire étant concordant avec le compte de gestion de la trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Le Maire ne prend part au vote), le conseil municipal :

-après avoir constaté la concordance du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 du Budget Annexe Assainissement, approuve ces deux documents qui sont annexés à la présente délibération

2011: 21/03-03. Approbation des Comptes Administratifs 2010 / Comptes de Gestion 2010 - Budget Annexe Boulangerie-

Monsieur Pierre AUBREE présente le compte administratif du Budget Annexe Boulangerie pour l'année 2010.

Les documents de présentation du compte administratif 2010 du Budget Annexe Boulangerie ont été joints à la convocation de conseil municipal.

Les résultats d'exécution seront repris à l'occasion du vote du budget primitif 2011.

Le compte administratif 2010 de Monsieur Le Maire étant concordant avec le compte de gestion de la trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Le Maire ne prend part au vote), le conseil municipal :

-après avoir constaté la concordance du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 du Budget Annexe Boulangerie, approuve ces deux documents qui sont annexés à la présente délibération

2011: 21/03-04. Approbation des Comptes Administratifs 2010 / Comptes de Gestion 2010 - Budget Annexe Café Restaurant

Monsieur Pierre AUBREE présente le compte administratif du Budget Annexe Café Restaurant pour l'année 2010.

Les documents de présentation du compte administratif 2010 du Budget Annexe Café Restaurant ont été joints à la convocation de conseil municipal.

Les résultats d'exécution seront repris à l'occasion du vote du budget primitif 2011.

Le compte administratif 2010 de Monsieur Le Maire étant concordant avec le compte de gestion de la trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Le Maire ne prend part au vote), le conseil municipal :

-après avoir constaté la concordance du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 du Budget Annexe Café Restaurant, approuve ces deux documents qui sont annexés à la présente délibération

2011: 21/03-05. SCOT Pays de Rennes / Boucle Vélo

Monsieur ALLO présente le projet de boucles vélo mené par le Pays de Rennes.

Il est rappelé au conseil municipal que le Pays Touristique de Rennes a lancé en 2009 – 2010, une réflexion sur la mise en place de boucles vélo locales à vocation familiale et touristique s'appuyant sur des itinéraires du plan vélo départemental afin de densifier le réseau d'itinéraires et le rendre homogène en adoptant les mêmes objectifs touristiques et critères techniques et mobiliser des financements du Conseil Général.

Les objectifs du Pays Touristique de Rennes et des collectivités associées au projet sont de :

- ➔ Répondre à la demande touristique croissante pour des déplacements doux et sécurisés (excursionnistes, en séjours, itinérants)
- ➔ Permettre la découverte des atouts touristiques du Pays de Rennes
- ➔ Augmenter les retombées économiques pour le territoire
- ➔ Répondre à une demande de loisirs pleine nature pour la population locale
- ➔ Offrir un maillage de circuits autour des axes structurants proposés par la Région (voie verte St Malo – Rennes) et le Département (véloroute qui passe en partie par le Pays d'Aubigné et véloroute au sud de Rennes Métropole)

Le Pays Touristique, en tant que coordinateur du projet, a accompagné les collectivités selon la méthodologie suivante :

- Définir des boucles locales en tenant compte des recommandations du Plan Vélo Départemental et s'appuyer sur l'expérience de terrain des associations cyclotourismes du Pays de Rennes affiliées à la FFCT35
- Pré-valider des itinéraires par les élus des collectivités
- Mandater par le Pays Touristique de Rennes, le bureau d'études ALKHOS pour valider les itinéraires, proposer les préconisations d'aménagements et présenter des fiches préparatoires à la mise en œuvre.
- Promouvoir l'offre des boucles locales à travers des fiches vélo par itinéraires et en s'appuyant sur le réseau des partenaires (CDT, CRT, OT, Rando Breizh,...).

La boucle présentée emprunte les communes de Nouvoitou, Domloup, Châteaugiron, Amanlis, Piré-sur-Seiche et Saint-Aubin-Pavail et s'appuie sur l'itinéraire du plan vélo départemental de la VD6.

Elle sera entièrement balisée selon le balisage officiel et répond aux critères définis par le Conseil Général :

- emprunter au moins pour partie un itinéraire du plan vélo départemental,
- avoir une longueur comprise entre 25 et 40 km
- concerner au moins deux communes

Elle répond aussi aux critères de labellisation « vélo promenades® » (marque Rando Breizh) pour sa promotion au niveau des itinéraires régionaux.

A partir de ces critères, et sur la base du tracé et de son plan de jalonnement réalisé par le bureau d'études ALKHOS, il est proposé que la commune sollicite le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la réalisation de la boucle (fourniture et pose de la signalétique de jalonnement et de police aux traversées de carrefour) après avis de la commission vélo et validation par la commission permanente.

Au delà, la sécurisation (aménagement spécifiques, signalisation de police renforçant la sécurité), et la gestion de la boucle (entretien des panneaux) seront assurées par la commune pour sa partie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de soumettre le tracé pour avis technique au Conseil Général
- décide de solliciter le Conseil Général d'Ille et Vilaine, dans le cadre du plan vélo départemental et de la création de boucles locales, pour la fourniture et la pose de la signalétique et de prendre en charge 100% de ses dépenses éligibles
- concernant la boucle 2, propose que la signalisation d'avertissement aux automobilistes couvre l'ensemble du linéaire de voirie concernée par la boucle 2 sur la commune
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision